

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date 11-mai-2023  
d'émission

Date de révision : 11-mai-2023

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-91893050-001\_PGP\_CLPR7\_EUR  
Nom du produit Ariel Professional S5 Détachant pour le linge blanc  
Forme du produit Mélange  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible  
Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels  
Catégorie de produit Eau de Javel  
Catégorie d'utilisation PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

FRANCE

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)  
Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique)

Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com

BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59  
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245  
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Corrosion/irritation cutanée                 | Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318)                  |
| Toxicité aquatique aiguë                     | Catégorie 1 - (H400)                  |
| Toxicité aquatique chronique                 | Catégorie 1 - (H410)                  |
| Corrosif pour les métaux                     | Catégorie 1 - (H290)                  |

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**  
Danger

#### Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation  
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
P405 - Garder sous clé  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale

#### Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

| Nom chimique        | Numéro CAS | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | N° CE     | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------|------------|------------|-------------------------------|-----------|---|--|-----------|------------------------|
| Sodium Hypochlorite | 7681-52-9  | 5 - 10     | 01-21194881                   | 231-668-3 | Met. Corr.  | EUH031 ::                                | 10        | 10                     |

|  |  |  |       |  |   |   |  |  |
|--|--|--|-------|--|---|---|--|--|
|  |  |  | 54-34 |  | 1(H290)<br>Skin Corr.<br>1B(H314)<br>Eye Dam.<br>1(H318)<br>Aquatic Acute<br>1(H400)<br>Aquatic<br>Chronic<br>1(H410) | 5%<=C<100<br>%<br>Met. Corr.<br>1;H290 ::<br>5%<=C<100<br>% |  |  |
|--|--|--|-------|--|---|---|--|--|

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë  
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

|   |   |
|---|---|
| <b>Conseils généraux</b>  | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.  |
| <b>Inhalation</b>   | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.   |
| <b>Contact oculaire</b>   | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  |
| <b>Contact avec la peau</b>                                     | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  |
| <b>Ingestion</b>  | EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.  |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. |

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Symptômes</b> | Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. |
|------------------|---|

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Note au médecin</b> | Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. |
|------------------------|--|

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

|   |   |
|---|---|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.                             |

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.**5.3. Conseils aux pompiers****Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence ! Matière corrosive. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations Pour les secouristes** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement****Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

**Méthodes de nettoyage** Petites quantités de déversement de liquide : Déversement important : Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques****Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions de conservation** Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides forts.**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** À long terme.

| Nom chimique        | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | Travailleur - cutanée, long terme - locale | Travailleur - inhalation, long terme - locale |
|---------------------|--|---|--|---|
| Sodium Hypochlorite | -  | 1.55 mg/m <sup>3</sup>                            | -  | 1.55 mg/m <sup>3</sup>                        |

| Nom chimique        | Consommateur - orale, long terme - locale | Consommateur - inhalation, long terme - locale et systémique | Consommateur - cutanée, long terme - locale et systémique |
|---------------------|---|--|---|
| Sodium Hypochlorite | -   | 1.55 mg/m <sup>3</sup>                                       | -   |

| Nom chimique        | Consommateur - orale, long terme - systémique | Consommateur - inhalation, long terme - systémique | Consommateur - cutanée, long terme - systémique |
|---------------------|---|--|---|
| Sodium Hypochlorite | 0.26 mg/kg bw/day                             | 1.55 mg/m <sup>3</sup>                             | -   |

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** À court terme.

| Nom chimique        | Travailleur - cutanée, court terme - systémique | Travailleur - inhalation, court terme - systémique | Travailleur - cutanée, court terme - locale | Travailleur - inhalation, court terme - locale |
|---------------------|---|--|---|--|
| Sodium Hypochlorite | -   | 3.1 mg/m <sup>3</sup>                              | -   | 3.1 mg/m <sup>3</sup>                          |

| Nom chimique        | Consommateur - inhalation, court terme - locale | Consommateur - cutanée, court terme - locale |
|---------------------|---|--|
| Sodium Hypochlorite | 3.1 mg/m <sup>3</sup>                           | -  |

| Nom chimique        | Consommateur - orale, court terme - systémique | Consommateur - inhalation, court terme - systémique | Consommateur - cutanée, court terme - locale et systémique |
|---------------------|--|---|--|
| Sodium Hypochlorite | -  | 3.1 mg/m <sup>3</sup>                               | -  |

**Predicted No Effect Concentration (PNEC)** Aucune information disponible.

| Nom chimique        | Eau douce    | Eau de mer    | Déversement intermittent |
|---------------------|--------------|---------------|--------------------------|
| Sodium Hypochlorite | 0.00021 mg/L | 0.000042 mg/L | 0.00026                  |

| Nom chimique        | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Usine de traitement des eaux usées | Terrestre | Air | Oral(e) |
|---------------------|-----------------------|------------------|------------------------------------|-----------|-----|---------|
| Sodium Hypochlorite | -                     | -                | 4.69 mg/L                          | -         | -   | -       |

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

|   |   |
|---|---|
| <b>Protection de la peau et du corps</b>                              | Aucun équipement de protection spécifique exigé.  |
| <b>Protection respiratoire</b>  | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.  |
| <b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>                       | Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.   |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>État physique</b>   | Liquide  |   |
| <b>Aspect</b>  | Liquide  |   |
| <b>Couleur</b>   | coloré   |   |
| <b>Odeur</b>   | Inodore  |   |
| <b>Seuil olfactif</b>  | Aucune information disponible                  |   |
| <b>Propriété</b>   | <b>Valeurs</b>                                 | <b>Remarques • Méthode</b>  |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b>                | Aucune donnée disponible                       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| <b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b> | Aucune donnée disponible                       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| <b>Inflammabilité</b>  |  | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides                              |
| <b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>                   |  | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| <b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Aucune donnée disponible                       |   |
| <b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Aucune donnée disponible                       |   |
| <b>Point d'éclair</b>  | Aucune donnée disponible                       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                     | Aucune donnée disponible                       | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides                              |
| <b>Température de décomposition</b>                          | Aucune donnée disponible                       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| <b>pH</b>  | $\geq 10$                                      |   |
| <b>Viscosité dynamique</b>                                   | Aucune donnée disponible                       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| <b>Hydrosolubilité Solubilité(s)</b>                         | Soluble dans l'eau<br>Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| <b>Coefficient de partage</b>                                | Aucune donnée disponible                       | Non disponible. Cette propriété n'est pas   |

|  |                               |  |
|--|-------------------------------|--|
| <b>Pression de vapeur</b>              | Aucune donnée disponible      | d'application pour la sécurité et la classification de ce produit<br>Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| <b>Densité relative</b>                | Aucune donnée disponible      | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit  |
| <b>Densité de vapeur</b>               | Aucune donnée disponible      | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides   |
| <b>Caractéristiques des particules</b> |                               | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit  |
| <b>Granulométrie</b>                   | Aucune information disponible |  |
| <b>Distribution granulométrique</b>    | Aucune information disponible |  |

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Hazardous decomposition products** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.  
Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations

toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

**Contact oculaire**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Contact avec la peau**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Un contact cutané prolongé provoque des brûlures. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

**Ingestion**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes**

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

**Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

**Toxicité aiguë****Informations sur les composants**

| Nom chimique                         | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée   | CL50 par inhalation     |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------------------|
| Hypochlorous acid, sodium salt (1:1) | = 8.91 g/kg ( Rat ) | 20001 mg/kg (RABBIT) | > 10.5 mg/L ( Rat ) 1 h |

| Nom chimique        | Cancérogénicité | Espèce | Lésions oculaires | Espèce | Toxicité pour le développement | Espèce | Mutagénicité | Espèce |
|---------------------|-----------------|--------|-------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------|--------|
| Sodium Hypochlorite | -               | -      | Y (OECD 405)      | -      | -                              | -      | -            | -      |

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible.



**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

| Nom chimique                         | Algues/végétaux aquatiques                                   | Poisson                        | Toxicité pour les micro-organismes   | Crustacés                                  |
|--------------------------------------|--|--------------------------------|--|--|
| Hypochlorous acid, sodium salt (1:1) | 0.036 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h) | 0.032 mg/L (Coho salmon; 96 h) | 41.1 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h) | 0.141 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h) |

### Toxicité chronique

| Nom chimique        | Toxicité pour les algues                                    | Toxicité pour le poisson             | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | Toxicité pour les micro-organismes  | Toxicité envers d'autres organismes   |
|---------------------|---|--------------------------------------|---|---|---|
| Sodium Hypochlorite | 0.005 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d) | 0.04 mg/L (Menidia peninsulae; 28 d) | 0.007 mg/L (Leiostomus xanthurus; 15 d)                       | 563 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 0.125 d) | 200 mg/L drinking water (Guideline not indicated; Coturnix coturnix japonica; based on chlorine; 10 wk) |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

| Nom chimique        | Coefficient de partage octanol/eau | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Sodium Hypochlorite | -3.42                              | -                                 |

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique        | Évaluation PBT et vPvB          |
|---------------------|---------------------------------|
| Sodium Hypochlorite | La substance n'est pas PBT/vPvB |

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV**

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

UN1791

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

HYPOCHLORITE SOLUTION

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

8

**14.4 Groupe d'emballage**

III

**Description**

UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Dispositions spéciales**

A3, A803

**Remarque :**

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

**IMDG****Notes****No components found suitable for Technical Name.****14.1 Numéro UN ou numéro**

UN1791

**d'identification**

|  |   |
|--|---|
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU              | HYPOCHLORITE SOLUTION   |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                     | 8   |
| 14.4 Groupe d'emballage  | III   |
| Description  | UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III, Polluant marin   |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                              | Oui   |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur     |   |
| Dispositions spéciales   | 223, 274, 900   |
| N° d'urgence   | F-A, S-B  |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible   |
| Remarque :   | L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages. |

**RID**

|  |   |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification                  | UN1791  |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | HYPOCHLORITE SOLUTION   |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | 8   |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | III   |
| Description  | UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III, Dangereux pour l'environnement |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | Oui   |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |   |
| Dispositions spéciales                                     | 521   |
| Code de classification                                     | C9  |

**ADR**

|  |   |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification                  | UN1791  |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | HYPOCHLORITE SOLUTION   |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | 8   |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | III   |
| Description  | UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III, Dangereux pour l'environnement |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | Oui   |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |   |
| Dispositions spéciales                                     | 521   |
| Code de classification                                     | C9  |
| Code de restriction en tunnel                              | (E)   |

**ADN**

|  |   |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification        | UN1791  |
| 14.2 Désignation officielle de transport étendue | HYPOCHLORITE SOLUTION   |
| Description                                      | UN1791, HYPOCHLORITE SOLUTION, 8, III, Dangereux pour l'environnement |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport       | 8   |
| 14.4 Groupe d'emballage                          | III   |
| 14.5 Polluant marin                              | Non réglementé  |
| Code de classification                           | C9  |
| Étiquette(s) de danger                           | 8   |
| Quantité limitée (LQ)                            | 5 L   |
| Équipements nécessaires                          | PP, EP  |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

d'environnementRéglementations nationales**France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

| Nom chimique        | Numéro RG, France | Titre |
|---------------------|-------------------|-------|
| Sodium Hypochlorite | RG 65             | -     |

**Pologne**

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

| Nom chimique        | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|---------------------|---|--|
| Sodium Hypochlorite | 75.   | -  |

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)**

| Nom chimique                                     | EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) |
|--|---|
| Hypochlorous acid, sodium salt (1:1) - 7681-52-9 | Plant protection agent                        |

**Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)****Recommandations du CESIO**

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Rapport sur la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

|         |                                 |      |  |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | *    | Désignation « Peau »                                 |

| Méthode de classification                                 |   |
|---|---|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Corrosion/irritation cutanée                              | D'après les données d'essai                                       |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul   |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul   |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul   |
| Corrosif pour les métaux                                  | Jugement expert et détermination de la force probante des données |

Date d'émission : 11-mai-2023

Date de révision : 11-mai-2023

**Informations supplémentaires** Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**